

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20201202-0212202005-DE
Reçu le 04/12/2020
Publié le 04/12/2020

Séance du 02 Décembre 2020

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	2
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	25/11/20

L'an deux mille vingt, le deux Décembre à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : CARSAC Lucette, FOUQUET Camille,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM02122020-05

OBJET

*Délibération mise
en place du
service minimum
à l'école en cas
de grève*

Vu la loi du 23 Juillet 2008 instaurant le service minimum à l'école en cas de grève des enseignants ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se déclarer favorablement ou non à l'instauration d'un service minimum à l'école en cas de grève des enseignants.

Monsieur le maire rappelle que le service minimum qu'il n'y a pas de garderie le matin, pas de cantine ni de garderie le soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'instaurer le service minimum à l'école en cas de grève des enseignants avec les horaires suivants :
08h45-12h15 – 13h45-16h30

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 02 Décembre 2020.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/12/2020
et publication ou
notification
du 04/12/2020*

Le Maire,
Guy LACOUT.

